



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/TIMBER.3/10
12 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un
accord destiné à succéder à l'Accord international
de 1994 sur les bois tropicaux
Troisième partie
Genève, 27 juin-1^{er} juillet 2005

**ÉLABORATION D'UN ACCORD DESTINÉ À SUCCÉDER À L'ACCORD
INTERNATIONAL DE 1994 SUR LES BOIS TROPICAUX**

Résolution adoptée par la Conférence

*La Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord destiné à succéder
à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux,*

S'étant réunie à Genève du 27 juin au 1^{er} juillet 2005,

Rappelant la deuxième partie de la Conférence, qui a eu lieu du 14 au 18 février 2005,

Notant les progrès accomplis au cours de la troisième partie de la Conférence,

1. *Réaffirme* sa volonté de parvenir à un accord destiné à succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux;
2. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de prendre des dispositions pour convoquer de nouveau la Conférence en janvier 2006;
3. *Prie en outre* le Secrétaire général de la CNUCED d'établir, en coopération avec le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux, la documentation nécessaire, notamment le document de travail résultant de la troisième partie de la Conférence;
4. *Invite* le Président de la Conférence à prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour faciliter le succès de la Conférence;
5. *Prie également* le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux de maintenir des contacts appropriés avec tous les pays producteurs et consommateurs en vue de concourir au succès de la Conférence.

6^e séance plénière
1^{er} juillet 2005
